



Responsabilité civile

Par Aziri

Bonjour,

Le 11 janvier, en allant chez ma diététicienne, je suis tombée devant chez elle. Elle avait oublié d'allumer la lumière et je suis bêtement tombée sur le gravier. Je me suis fracturée le pied ce qui a entraîné une incapacité de travail de 5 semaines. Ma diététicienne travaille en tant qu'indépendante depuis chez elle.

Ma mère est persuadée qu'elle est responsable car elle aurait dû allumer la lumière et que ça constitue une négligence de sa part. Pour moi ce n'est pas une négligence car alors ça voudrait dire qu'il existe une obligation légale d'allumer la lumière et donc une obligation de se procurer un système d'éclairage pour chaque maison...

L'assurance de ma diététicienne dit qu'elle n'est pas responsable.

Qu'en pensez-vous ? Merci à ceux qui prendront le temps de répondre.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Je ne vois pas comment imposer qu'elle allume sa lumière.

Par contre quel est la raison de la chute ? Il y avait un obstacle non signalé ?

Vous avez aussi été imprudent de vous déplacer sans rien voir. Vous ne pouviez pas utiliser la lumière de votre téléphone ?

Par Aziri

Il n'y avait aucun obstacle non signalé, je suis juste tombée en chutant sur un caillou. Je n'avais pas mon téléphone sur moi il était resté dans ma voiture. Je suis bien d'accord que c'est de ma faute, je ne vois pas en quoi elle serait responsable ..

Par yapasdequoi

Soignez vous bien. Je ne vois pas de recours supplémentaire.

Par Aziri

D'accord, merci pour votre réponse